

# RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

## > Pour les particuliers

VIGILANCE

**ALERTE**

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES	ALERTE
 <p>Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures</p>	 <p>Autorisé sans restriction</p>
 <p>Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots</p>	 <p><b>Interdit entre 11h et 18h</b> Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.</p>
<p>Arrosage des jardins potagers</p>	 <p><b>Interdit entre 11h et 18h</b></p>
 <p>Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m<sup>3</sup></p>	 <p><b>Interdit</b> Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.</p>
 <p>Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)</p>	 <p><b>Interdit</b> Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.</p>
<p>Lavage de véhicules chez les particuliers</p>	 <p><b>Interdit</b></p>
 <p>Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées</p>	 <p><b>Interdit</b> Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.</p>
 <p>Remplissage / vidange des plans d'eau</p>	 <p><b>Interdit</b></p>
 <p>Travaux en cours d'eau</p>	 <p>Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.</p>